RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC176

Conseil Communautaire du 05 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON - Gilles FAVRE
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE :
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC– Nicolas JACOUP - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Maxence FERTE – Marie PFISTER

Pouvoirs : Sophie SELLIER à Joël PRUDHOMME - Philippe DINOCHEAU à Jacques VIALON – Sandrine LASNET à Benjamin BERTRAND - Anne-Laure OLLIET à Nicolas JACOUP - Faïza BENSEFIA à Alain DE BARROS - Gautier PRÉAUX à Anthony ROCHETTE - Sabrina MAKHLOUFI à Florian MOINE

Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de la convocation : 29 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *4. Fonction publique – 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique*

Objet : Refacturation des charges de personnel à l'Office de tourisme Terre Valserhône

Monsieur le Vice-Président délégué, Alain DE BARROS, indique que, conformément aux grands principes budgétaires des finances publiques, chaque budget doit retracer l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires à son exécution.

La Communauté de communes met à disposition le personnel à l'Office de tourisme qu'il convient de refacturer chaque année à l'Office.

Le montant à refacturer pour la période de janvier à septembre 2026 est 104 519,00 €. Un état permettra de justifier le remboursement demandé.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°16-DC016 du Conseil Communautaire du 14 avril 2016 créant l'organisation de l'office de tourisme intercommunal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la refacturation auprès de l'Office de tourisme d'un montant de 104 519,00 € correspondant aux charges de personnel pour la période de janvier à septembre 2026.

- **DE CHARGER** le Président ou le Vice-Président délégué à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte
transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 NOV. 2026
Publié le : 20 NOV. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE

Communauté de Communes Terre Valserhône